

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131219-2013_A285-DE
Date de télétransmission : 23/12/2013
Date de réception préfecture : 23/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A285

OBJET : Politique de la ville - Résidentialisation des quartiers Espadon et Dauphins à Aix-en-Provence - Attribution d'une subvention à Famille et Provence

Le 19 décembre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 décembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DILLINGER Laurent - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LUVERA Georges - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AGOPIAN Jacques donne pouvoir à DAVENNE Chantal - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMI Héliot donne pouvoir à CHEVALIER Eric - BRUNET Danièle donne pouvoir à GALLESE Alexandre - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - DELOCHE Gérard donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DEVESSA Brigitte donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GERACI Gérard - DUCATEZ-CHEVILLARD donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SUSINI Jules - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JOUVE Mireille donne pouvoir à DEMENGE Jean - LICCIA Marcel donne pouvoir à MICHEL Claude - LONG Danielle donne pouvoir à MARTIN Régis - MANCEL Joël donne pouvoir à CRISTIANI Georges - MERGER Reine donne pouvoir à DILLINGER Laurent - MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PIERRON Liliane donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - RENAUDIN Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à AREZKI Alain - SLISSA Monique donne pouvoir à GARCIA Daniel - TERME Françoise donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - TONIN Victor donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - BAUTZMANN Marcel - BENNOUR Dahbia - BERNARD Christine - BOUTILLOT Guy - CONTE Marie-Ange - CURINIER Erick - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DUPERREY Lucien - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - GUINDE André - LARNAUDIE Patricia - LOUIT Christian - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - PIZOT Roger - PORTE Henri-Michel - POTIE François - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Bruno SANGLINE donne lecture du rapport ci-joint.

07_2_03

CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Bruno SANGLINE

Thématique : Politique de la ville

Objet : Résidentialisation des quartiers Espadon et Dauphins à Aix-en-Provence - Attribution d'une subvention à Famille et Provence

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2009-A060 en date du 15 mai 2009, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire le principe d'une aide aux bailleurs sociaux pour la résidentialisation des quartiers d'habitat social existants, situés en site Politique de la ville.

A ce titre, le bailleur social Famille et Provence sollicite la CPA, pour l'octroi d'une subvention permettant le financement de l'opération de résidentialisation des quartiers Espadon et Dauphins situés au Jas de Bouffan, site inscrit en politique de la ville.

Le coût d'opération HT s'élève à 1 724 134 €, et la participation de la CPA à 172 414 €, correspondant à 10 % du coût d'opération HT.

Exposés des motifs :

Par délibération n°2009-A060 en date du 15 mai 2009, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire le principe d'une aide aux bailleurs sociaux pour la

résidentialisation des quartiers d'habitat social existants, situés en site Politique de la ville.

A ce titre le bailleur social Famille et Provence sollicite la CPA, pour l'octroi d'une subvention pour le financement de l'opération de résidentialisation des groupes d'habitation Espadon et Dauphins situés dans le quartier du Jas de Bouffan, site inscrit en politique de la ville.

Synthèse du Projet :

Les groupes d'habitation Espadon et Dauphins, propriété de Famille et Provence sont situés au Jas de Bouffan, site inscrit en Politique de la Ville au titre du Contrat Urbain de Cohésion sociale. Sur ce secteur, Famille et Provence s'engage dans un programme de requalification des espaces extérieurs avec l'objectif de poursuivre l'amélioration du cadre de vie démarrée depuis 2002 sur son patrimoine du Jas de Bouffan.

Ainsi le programme de résidentialisation proposé par Famille et Provence pour ces deux groupes d'habitation va concerner 233 logements et se traduit par :

- une matérialisation qualitative des limites foncières de chacun des 2 groupes d'habitations : murets, haies végétales
- une augmentation de l'offre de stationnement avec une réorganisation et suppression des stationnements anarchiques
- un traitement qualitatif des espaces plantés en pied d'immeubles
- un aménagement paysager des espaces extérieurs : réfection des revêtements de sols, création de plantations d'alignement

Le coût d'opération HT s'élève à 1 724 134€, et la participation de la CPA à 172 414 €, correspondant à 10% du coût d'opération HT conformément aux dispositions de la délibération n°2009-A060.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n°2009-A060 du Conseil communautaire du 15 mai 2009 déclarant d'intérêt communautaire ; la mise en place d'une aide à la résidentialisation des logements locatifs sociaux situés en site politique de la ville ;

Vu l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville du 24 octobre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 5 décembre 2013 ;

Dispositif :

En fonction de ce qui précède, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** à Famille et Provence, au titre de sa compétence Politique de la ville, une subvention de 172 414 € pour le financement des travaux de résidentialisation des groupes d'habitations Espadon et Dauphins correspondant à 10% du coût HT de l'opération ;
- **DIRE** que la participation de la CPA au financement de cette opération sera prélevée sur le budget 2014, ligne 18506, 824, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les différentes pièces afférentes à ce dossier.

OBJET : Politique de la ville - Résidentialisation des quartiers Espadon et Dauphins à Aix-en-Provence - Attribution d'une subvention à Famille et Provence

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	115
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



23 DEC. 2013